

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **B**asic **I**ncome **E**arth **N**etwork

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris

Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 53

Été 2007

Sommaire

- | | |
|--|----------|
| <input type="checkbox"/> Le Participat | 2 |
| <i>Yoland Bresson</i> | |
| <input type="checkbox"/> Une allocation citoyenne | 3 |
| <i>Frédéric Morin</i> | |
| <input type="checkbox"/> La conquête du choix | 5 |
| <i>Jean-Paul Brasseur</i> | |
| <input type="checkbox"/> TVA sociale: faux debat - vraie solution | 6 |
| <i>Monique Dutrin</i> | |
| <input type="checkbox"/> Nos idées se diffusent | 7 |
| <input type="checkbox"/> Vie de l'association | 8 |

Directeur de la publication: Jacques Berthillier

**Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison: 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.**

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel: contact.aire@wanadoo.fr - Site: www.revenudexistence.org

Le Participat

Intégration, différenciation et sécurité, assurées pour chacun, sont les piliers d'une société harmonieuse, dynamique et stable.

Avec le salariat l'intégration de tous passe par l'emploi ou une activité légale validée par le marché, d'où la nécessité du plein-emploi! La différenciation des emplois et des salaires s'ajoutant à la protection sociale ont mené le salariat à une quasi-perfection.

Mais voilà que, progrès technique aidant, il a vaincu la rareté matérielle et se condamne ainsi à se dissoudre. En effet nous traversons une mutation exceptionnelle. Le salariat naît de l'association du capital fixe, la machine, et du travail contractualisé, marchandise, devenu emploi salarié. Il permet de produire en masse, mais y étant parvenu au-delà de toute attente, on produit aujourd'hui de tout en trop avec de moins en moins de labeur humain. On ne produit que ce que l'on vend, pour une demande versatile qui s'intéresse moins à l'objet lui-même qu'à tous les signes et symboles qui s'y rattachent d'où le poids de la publicité, de la marque, de l'emballage, du marketing, des images véhiculées... de tout ce que l'esprit ajoute à la matière. C'est l'intelligence, la créativité, l'innovation..., en un mot le Capital humain qui devient le facteur essentiel de production celui qui crée la valeur, et l'économie devient immatérielle, informationnelle et relationnelle.

Ce « capitalisme cognitif » n'associe plus finance et capital fixe, immobilisé, mais finance et capital humain exigeant mobilité, flexibilité (les stocks sont inutilement coûteux y compris « les stocks » permanent d'employés), adaptation constante, multiplication des activités et intermittence de celles-ci. Il annonce, comme avant lui ce le fut pour l'esclavage et le servage liés à la terre, la fin du salariat associé à la machine, en faveur du « participat » adapté au capital humain.

Le capital humain a toujours existé et collaboré à la production, à travers les savoirs du paysan ou l'habileté de l'ouvrier, de l'artisan ou du technicien. Mais il intervenait comme un ajout de productivité, un ingrédient qui améliorait l'objet offert. Aujourd'hui le renversement est quasi parfait l'objet n'est plus que le support, c'est tout ce que lui ajoute le capital humain dans sa conception, sa réalisation, sa mise à disposition qui est déterminant. Or, on pouvait s'appropriier la terre et la machine et les faire produire par d'autres esclaves, serfs ou ouvriers, mais on ne peut séparer l'appropriation et l'exercice du capital humain : il est porté par l'être lui-même et il ne rend toute sa créativité, son efficacité, donc son profit que si la personne est motivée, s'engage pleinement, participe vraiment.

Avec l'économie immatérielle, on reconnaît, ce qui a toujours été, mais ignoré parce que caché dans l'objet échangé, à savoir que tous les échanges économiques sont des échanges de temps, seuls ceux laissant une trace en monnaie étant comptabilisés en richesses. Chaque individu de tout âge est une même unité de temps, il est donc participant potentiel aux échanges et à la production directe ou induite de richesses (même le bébé dans son berceau).

Ainsi dans le participat, l'intégration ne se fait plus exclusivement par l'emploi. Chacun reçoit inconditionnellement un égal revenu d'existence, tout au long de sa vie, d'un montant croissant avec les ressources du pays, cumulable avec n'importe quel revenu d'activité. Ce revenu est alloué parce qu'on existe, reconnu membre de la communauté participant aux échanges et à sa vie économique et sociale.

La différenciation s'accomplit grâce au foisonnement d'activités car le travail en devient libéré du carcan de l'emploi, passage obligé de l'intégration dans le salariat. La sécurité inconditionnelle du revenu, qui se substitue à celle que l'on recherche encore vainement de l'emploi, laisse les talents se déployer et offre la possibilité de rémunérations différenciées selon les mérites et les succès. L'actuel chômage sera vécu comme l'intermittence inévitable et nécessaire, le moment de renouveler, d'améliorer son capital humain de trouver à l'exercer dans d'autres domaines. La baisse de revenus d'activité qui pourrait survenir dans ces périodes d'intermittence sera couverte en totalité ou en partie par une mutualisation collective de ce risque. Notons cependant que c'est le tissu de relations forgées entre les participants d'un même bassin de vie qui deviendra le meilleur filet sur lequel le voltigeur pourra rebondir.

Il y a plus encore, finance et capital humain rassemblés sont les ressources motrices, indissolublement associées pour les entreprises productives. Ils seront également traités. En conséquence : les charges financières et les rémunérations fixes du capital humain sont certes des coûts, mais ils contribuent tous deux aux profits. C'est dire que si les apporteurs de capitaux financiers reçoivent des dividendes, le capital humain en bénéficie aussi. (la part de la valeur d'actif qu'il représente peut être évaluée à, au moins, la masse de revenus d'existence qu'il représente et recevoir un montant de dividende à partager à due proportion de cette part de l'actif).

Lorsque le capital humain produit dans l'instant, il s'appuie sur un fonds de capital matériel et humain social (connaissances, infrastructures, habitudes, relations d'échanges...) accumulé par nos ancêtres. C'est la mesure de la rente qui revient à ce fonds collectif qui est celle du revenu d'existence global également partagé entre tous. Mais, simultanément toute activité du capital humain accroît (ou détériore avec la pollution par exemple) le fonds de capital humain social. Il en est de même des entreprises elles accroissent leurs profits futurs si elles participent à l'amélioration du capital humain collectif dans lequel elles prospèrent, tandis qu'elles se préparent des résultats amoindris si elles dégradent leur environnement, traitent leurs travailleurs de façon indigne, leur interdisent de s'améliorer et de se former en permanence. L'entreprise qu'elle en soit consciente, on pas, est socialement participante, donc socialement responsable. Dans le participat, ce phénomène est rendu visible et mesurable pour tous. Avec d'autant plus de répercussions que l'image des entreprises auprès des consommateurs sera de plus en plus décisive pour la diffusion de leurs produits. Comme une pièce de monnaie, l'entreprise aura deux faces comptables : celle traditionnelle montrant son efficacité et les profits qu'elle dégagent et celle de sa partici-

pation sociale où seront isolés tous les coûts matériels et financiers ainsi que la part des profits dont la finance aura bénéficié. Soustraits du chiffre d'affaires, elle laissera apparaître une autre valeur ajoutée ayant servi à la rémunération du capital humain, ainsi qu'à toutes les dépenses faites pour l'améliorer, de même que toutes les dépenses faites pour l'environnement. Le marché lui-même valorisera mieux les entreprises qui à travers ces données publiées, affermiront leur image et participeront au développement humain durable.

La venue du participat est inévitable. En étant attentif on peut en percevoir les premières manifestations, tâtonnantes et d'autant plus douloureusement vécues que l'on reste dans l'ignorance de cette mutation et que l'on cherche à y résister en tentant de perpétuer le salariat qui se meurt. Plutôt que de proposer encore et toujours l'objectif du plein emploi salarié qui ne reviendra plus dans sa forme passée, combien il serait préférable d'accompagner l'installation du participat avec l'objectif de pleine activité, la sécurité inconditionnelle de revenu par l'instauration du revenu d'existence et l'élaboration du nouveau statut de participant pour les individus comme pour les entreprises.

Yoland Bresson

Une allocation citoyenne

En Allemagne, le président-ministre de Thuringe, M. Althaus (CDU), propose une allocation citoyenne, ou revenu de base, à tous les citoyens, selon deux options. Soit le citoyen perçoit un revenu mensuel de base de 800,00 euros et il est imposé à 50 % sur tout revenu supplémentaire, ou bien un revenu de 400,00 euros et il est imposé à 25 % sur tout revenu supplémentaire. Les mineurs recevraient, pour leur part, une allocation mensuelle de 500,00 euros.

Les trois premiers articles fondateurs en préambule de la Constitution de 1793 sont aujourd'hui bafoués et ne peuvent être respectés dans l'état actuel des choses.

Le but de la société est le bonheur commun (article premier). Or, on ne peut imaginer de bonheur commun quand des millions de citoyens vivent en dessous du seuil de pauvreté, vivent dans la rue, ou pour certains meurent de faim, de froid ou faute de soins en 2007, en France.

Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles. Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété (article 2). Or, quand un citoyen vit dans la rue, l'égalité n'existe pas, la liberté est absconse, la sûreté n'est pas garantie, quant à la propriété n'en parlons pas. Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi (article 3). Quand un citoyen survit au lieu de vivre, quand un citoyen ne peut payer les frais

pour faire valoir ses droits devant la loi, l'égalité n'est plus.

Le non respect de ces articles fondateurs dans notre société moderne, recrée les conditions de l'Ancien Régime, génère une crise très profonde et met en branle des mécanismes pré-révolutionnaires. La masse critique de souffrance pour la survivance et le seuil critique de pauvreté sont atteints au point de nier la légitimité du gouvernement qui ne s'acquitte pas de ses devoirs et ne respecte pas les droits les plus fondamentaux des citoyens. Le maillage complexe d'aides sociales est inadapté à la situation actuelle, il est même destructeur de richesses partageables issues du fruit du travail dans certains cas. Dans cette cuisante iniquité, le péril court pour tous, riches, pauvres, simples citoyens ou administrateurs, employés ou employeurs. Seuls se croient à l'abri les très riches qui ne parviennent pas à prendre conscience de la situation.

Or, ces très riches sont précisément les présidents des grands partis politiques traditionnels engagés dans des luttes de pouvoir à cent lieues de comprendre les réalités quotidiennes des citoyens français. Leurs programmes sont donc naturellement obsolètes. Créer de nouvelles allocations sociales ou augmenter les impôts aggraverait la situation, travailler uniquement à l'augmentation de la croissance, également. Bien que croissance et productivité sont en constante hausse depuis 40 ans, la pauvreté n'a fait que s'amplifier et s'aggraver.

Au vu de cette situation, il est sage de trouver, en premier lieu, une disposition qui rétablisse rapidement la dignité et le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens.

Cette disposition est débattue en Allemagne par tous les partis politiques de droite comme de gauche. Il s'agit de l'allocation citoyenne ou revenu d'existence dont les dispositions sont transposables en France

Berlin (Allemagne) 23 juillet 2006 Le président ministre de Thuringe, Althaus, (CDU, parti de droite) exige une allocation citoyenne pour tous les citoyens, appelé aussi revenu de base sans conditions (HGE). Cette idée est déjà en discussion depuis un certain temps dans les partis comme le Parti de gauche, les Verts, les Jeunes socialistes, le FDP (parti libéral) et commence à être préconisée par certains notables de la CDU.

L'allocation citoyenne est un revenu de base que l'État paye à chaque citoyen indépendamment de son revenu ou de son activité. La nouveauté dans la proposition de Althaus est qu'elle prévoit deux options.

Le citoyen peut choisir soit un revenu de base mensuel net de 800 euros et une imposition de 50 % sur tout revenu supplémentaire par exemple salaire, pension...), soit un revenu de base mensuel net de 400 euros et une imposition de seulement 25 % sur tout revenu supplémentaire. Les enfants et les adolescents auraient droit à un revenu de base mensuel net de 500 euros, chacun.

Althaus affirme que les solutions du système actuel ne suffisent plus. Seul un changement radical du système pourrait avoir la chance de développer le marché du travail et l'économie. « Notre état social n'est plus viable dans sa forme actuelle: efficacité réduite, injustice sociale, trop de bureaucratie... »

L'agence fédérale allemande du travail compte déjà à elle seule 95 000 collaborateurs, 37 caisses sociales payent 155 prestations sociales différentes.

Cette nouvelle prestation, appelée par Althaus « allocation citoyenne solidaire » devrait remplacer toutes les prestations sociales actuelles. Chaque citoyen

devrait alors payer environ 200 euros par mois pour son assurance-maladie et son assurance de dépendance. Cette nouvelle prestation coûterait à l'État 583 milliards d'euros par an d'après les calculs de Althaus. Actuellement, l'État allemand dépense 735 milliards d'euros par an pour toutes les prestations sociales. Le nouveau système social serait donc plus avantageux pour l'État.

Althaus donne quelques exemples pour son modèle social. Un citoyen qui gagne 2 000 euros par mois et qui choisit une allocation citoyenne de 400 euros devrait payer un impôt sur le revenu de 25 %, soit 500 euros. Son revenu mensuel net serait: $2000 - 500 + 400 = 1900$ euros.

Un citoyen qui gagne 200 euros par mois et qui choisit une allocation citoyenne de 800 euros par mois devrait payer un impôt sur le revenu de 50 %, soit 100 euros. Son revenu mensuel net serait: $200 - 100 + 800 = 900$ euros.

Cette modification radicale du système social présente de grands avantages pour tous. La masse critique de souffrance pour la survie fondra comme neige au soleil dans notre pays, supprimant de fait l'exclusion... Celui qui voudra gagner beaucoup d'argent en aura les moyens. Celui qui veut se consacrer à sa famille en gagnant moins le pourra également. Un licenciement sera beaucoup moins dramatique qu'il ne l'est actuellement, la simplification comptable pour tout employeur sera une véritable bénédiction.

La simplification des démarches administratives profitera à tous. Toute l'énergie perdue dans la complexité bureaucratique pourra être utilisée à des fins utiles et canalisée pour créer des richesses. Et, le plus avantageux dans toute cette démarche, c'est que le bilan d'une telle opération est positif. Les fruits de l'opération pourraient être utilisés pour le règlement de la dette et la formation à la création d'entreprises afin de créer jusqu'à 900 000 entreprises nouvelles et plusieurs millions d'emplois dans des délais très brefs.

Sans réforme radicale de ce type, tout le monde risque fort de perdre tout ce qui lui était acquis dans l'ancien système bureaucratique.

Un choix s'impose, mais les grands partis énarques ne semblent pas être en capacité d'apprécier objectivement la situation.

Frédéric Morin

*Source: Beitrag aus Wikipedia,
traduit de l'Allemand par Jean Delarue
Extrait de Morpheus n° 20, mars-avril 2007.*

La conquête du choix

Ce texte est inspiré du livre De la défaite du travail à la conquête du choix de B. Jarrasson et M. Zarka, Éd. Dunod.

Actuellement, le chômeur est jugé parce qu'il ne travaille pas; celui qui a du travail est de plus en plus considéré comme un privilégié et le pensionné est regardé, soit comme quelqu'un qui a été rejeté trop tôt par la société, soit comme celui qui est enfin libre,

Dans tous les cas de figure, le commun dénominateur est la liberté ou son absence. Le choix est l'enchantement de la créativité, mais cette dernière est conditionnée par un revenu qui amène certaines personnes à des compromissions pour sauvegarder le lendemain. On peut alors se demander ce qui subsiste de la liberté et de la faculté de pouvoir se réaliser dans son travail.

Parce qu'il doit garantir sa survie et son niveau de vie, l'individu est contraint de s'adapter sans pour autant trouver les moyens de se projeter avec plaisir dans cette activité qu'il doit subir. Or, l'homme est heureux lorsqu'il croit qu'il peut entreprendre et par là se sentir reconnu et utile pour produire, pour gérer la cohérence socio-économique par une action politique, pour échanger et promouvoir le culturel, pour développer de multiples activités familiales et de loisirs. Ainsi, l'individu se réalise à travers une gamme d'occupations.

L'être humain n'est pas « en manque » d'activités mais bien en manque de reconnaissance, de liberté et de protection financière. Si la recherche du revenu focalise toute l'activité, si la préparation à un travail salarié est l'unique objectif de la formation, on doit s'attendre à une baisse vertigineuse du capital social au profit d'une fuite en avant faite d'angoisse et de violence.

Et si en plus, la société ne construit que des systèmes peu cohérents qui favorisent la fraude, l'État de droit est en danger et l'avenir de nos enfants terriblement hypothéqué.

Créer un État de droit qui autorise l'accès à toute la gamme des activités humaines, c'est donner cette égalité de chance qu'il ne faut pas confondre avec un égalitarisme bêtement mathématique. Établir dans la vitrine de nos sociétés des ouvertures vers le développement des talents, c'est sauvegarder leurs valeurs de rareté et d'humanisme face à la robotisation des activités et des services. Il faudra toujours développer des qualités et des talents que la machine ne pourra jamais acquérir...

Aussi, garantir le revenu de base, c'est mettre l'individu sous une protection minimum qui lui permette de s'épanouir grâce à une allocation de temps.

Alors, il devient possible pour lui de se développer d'une manière paisible dans le contexte d'un choix d'activités et de formations.

En conséquence, augmenter le choix et ainsi favoriser l'épanouissement :

- ce n'est pas punir ceux qui choisissent de travailler beaucoup et produisent de la richesse;
- ce n'est pas punir ni culpabiliser ceux qui choisissent de travailler d'une manière non conventionnelle; préférer un autre mode de réalisation de soi n'est pas pervers;
- c'est gérer lucidement une dissociation de fait entre le travail et le revenu par l'octroi d'une allocation universelle;
- c'est reconnaître la valeur du temps en garantissant un revenu d'existence car tout choix est finalement un choix d'allocation de temps;
- c'est avoir une politique économique délibérément orientée vers la croissance du revenu plutôt que la croissance du travail sans dignité humaine car, avec un revenu limité, comment peut-on choisir?
- c'est dégager le travail et le loisir du sentiment de culpabilité qui diminue toujours le choix; il vaut mieux réserver ce dernier aux grandes catégories morales que sont le droit et la justice;
- c'est refuser de mettre des conditions à l'octroi du revenu de base afin de donner la liberté de choix;
- c'est avoir une politique d'éducation et d'insertion résolument tournée vers l'augmentation des talents multidimensionnels.

Voilà énumérées les conditions nécessaires, croyons-nous, à la conquête d'une liberté. Ainsi, l'activité humaine sera déployée sur un large spectre autorisant le choix et l'enchantement de la vie, antidotes puissants contre l'ennui, la violence et la morosité. L'homme espère quand il croit qu'il peut. Lui donner du pouvoir et de l'initiative, c'est mettre en place, par contagion, un nouveau mode de vie pour le XXI^e siècle et sauvegarder un État de droit fort et promoteur d'humanisme et de capital social.

Jean-Paul Brasseur

TVA sociale : faux débat - vraie solution

La TVA sociale, louée par certains est considéré par d'autres, comme antisociale.

Monique Durin, de Vivant Belgique, répond à cette objection.

I. Faux débat

Il ne s'agit pas d'une taxe sur la valeur ajoutée, mais d'une cotisation sociale sur la consommation : CSC (prélevée en même temps que la TVA et calculée sur la même base, c'est vrai), pour remplacer la cotisation sociale sur les revenus du travail qui, elle, serait supprimée (justification plus loin)

Il s'agit d'un taux, d'un pourcentage et ce qui compte c'est le prix de vente que paiera le consommateur. Or, si la base du calcul baisse, même si le taux appliqué augmente, le résultat final peut rester inchangé ou même diminuer.

Exemple chiffré :

Prix HT 100 + TVA 21 % = 121

Prix HT 60 – « CSC » 50 % = 90

(selon la proposition de *Vivant*)

Si les prix de revient baissent, ce qu'ils feront, si on diminue le coût du travail par la suppression des cotisations sociales sur le travail, les prix de vente baisseront, même avec un taux de prélèvement plus fort

Il faut d'abord, dans un débat, préciser le contexte et les objectifs

Contexte

- Poids énorme du financement de la sécurité sociale c'est-à-dire de la redistribution sociale, à charge quasi exclusive des travailleurs déclarés : les actifs paient pour les inactifs ; les actifs de moins en moins nombreux sont ponctionnés individuellement de plus en plus pour payer des revenus de remplacement à l'immense masse sans cesse croissante des inactifs (de la naissance à la vieillesse, en passant par les chômeurs, les Rmistés, les malades, les pensionnés, etc.)

Ce système mathématiquement intenable, profondément injuste pour les travailleurs, patrons comme employés et économiquement absurde puisqu'il « tue » l'offre d'emploi en la poussant à la délocalisation.

- Chômage important provoqué par ces délocalisations, avec ses conséquences psychologiques, sociologiques et financières.

- Système de redistribution sociale qui exclut les revenus du capital taxés (en Belgique) à 15 % alors que les salaires le sont à 55 % !

Objectifs

- Donner à chaque citoyen les moyens de vivre décemment, d'avoir un revenu minimum suffisant. Il y a trois sources de revenus légaux : le travail, les rentes du capital et les allocations provenant de la redistribution.

- Privilégier les revenus du travail et pour cela :

- Relancer l'offre de travail en diminuant son coût ;

- Réduire le poids de la redistribution :

- Répartir ce poids sur l'ensemble de la population et non plus sur les seuls salariés.

II. Vraie solution

La cotisation sociale sur les seuls revenus du travail est un prélèvement à la source du revenu, ce qui oblige l'employeur à avancer ou prêter de fortes sommes à l'État, alors qu'il ne pourra les récupérer qu'au moment de la vente du produit fabriqué, d'où faillites ou délocalisations en masse. Ce système tue l'emploi. Ponctionner les revenus du capital à la source est impossible : ils se délocalisent dans les paradis fiscaux. Il n'y a qu'une solution : faire participer chacun à la redistribution sociale, et ce par le biais de la consommation, au moment où « l'argent sort du bois ». Le taux de la CSC pourra être modulé suivant différents critères : produits de première nécessité, impact écologique, produits importés, etc.

Monique Durin

Nos idées se diffusent

Dans le courrier des lecteurs du journal Ouest France, Jean-Pierre Simon, de Rennes, a écrit à propos du revenu d'existence.

Revenu d'existence

Autrefois, on disait mille métiers, mille misères, aujourd'hui, on pourrait dire mille subventions, mille misères. Curieusement, alors que nous sommes en plein débat électoral et que « le droit au logement » s'impose comme un droit légitime, personne ne parle du revenu d'existence qui pourrait réconcilier libéraux et anti-libéraux. C'est un revenu minimum décent, une prestation unique, attribuée inconditionnellement à tout être vivant de la naissance à la mort, tout revenu provenant d'un travail étant considéré comme du bonus.

Les spécialistes s'accordent à penser que c'est économiquement possible dans nos pays industrialisés.

C'est moralement justifié, car toutes les richesses produites actuellement le sont, en partie, grâce à l'héritage technologique de nos ancêtres. Pas de Bill Gates sans Thomas Edison. C'est socialement inévitable. L'automatisation des tâches réduit le besoin en ressources humaines comme peau de chagrin, nous gagnons de plus en plus notre pain à la sueur... du front de nos robots.

Un tel revenu mettrait fin aux parcours du combattant des précaires, aux ping-pongs administratifs incessants, coûteux en énergies, en temps passé (perdu) et... en fonctionnaires. Utopique? Oui comme le RMI il y a trente ans

Vie de l'association

- L'un des nôtres, Jacques Robin, par ailleurs fondateur du CRIT, de Transversales sciences et cultures, nous a quittés le 7 juillet 2007. Il nous laisse orphelin de son énergie, mais riche de toutes les alternatives qu'il a ouvertes, défrichées et travaillées avec nous.
- Marc de Basquiat poursuit la mise au point de notre modèle de simulation pour déterminer l'incidence après impôts de l'introduction du revenu d'existence en fonction de la situation familiale de chacun.

Prochaines réunions

Maison des Sciences de l'homme, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris,
salle n° 215, 2^e étage à 17 heures

Le mercredi 19 septembre
Le mercredi 10 octobre
Le mercredi 21 novembre
Le mercredi 12 décembre
Le mercredi 9 janvier

Le mercredi 13 février
Le mercredi 12 mars
Le mercredi 9 avril
Le mercredi 14 mai
Le mercredi 11 juin

Ces réunions sont ouvertes à tous. Venez nombreux.

Cotisations 2007

• Cotisation de base ¹ :	60 €
• Cotisation réduite ¹ : (<i>chômeurs et étudiants</i>)	15 €
• Abonnement lettre de liaison	30 €

1. Donne droit à la lettre de liaison et à une déduction fiscale.

Courriel: contact.aire@wanadoo.fr

Site: www.revenudexistence.org